

Coopération internationale : Priorité à l'éducation et à la formation

La France a régulièrement renouvelé ses engagements internationaux pour l'éducation pour tous mais notre pays n'est pas en phase avec ses promesses. Les engagements financiers n'ont pas été tenus ! L'aide publique au développement consacrée à l'éducation est en stagnation et se concentre sur l'enseignement supérieur (63% du global éducation en 2008) et n'est pas investie prioritairement auprès des pays à bas revenu avec 23% en 2008, contre 64% pour les pays à revenu moyen.

De plus, l'éducation est trop souvent placée dans un cadre de promotion de la croissance économique et de développement des compétences pour l'emploi, sans référence au droit à l'éducation ou à l'ensemble des piliers du développement durable.

Au niveau international, les enjeux du droit à l'éducation doivent être placés en tête de la politique de coopération de notre pays.

Le SNES-FSU attend du gouvernement des engagements forts qui devraient porter sur :

- l'augmentation de l'aide publique au développement pour atteindre 0,7% du revenu national brut d'ici 2015, dont une part conséquente de celle-ci doit être affectée au renforcement des systèmes éducatifs publics ;
- la priorité donnée aux populations aux plus forts besoins et au renforcement des systèmes éducatifs publics et des acteurs de l'éducation sur le terrain, dont les syndicats enseignants et les associations de parents d'élèves ;
- la mise en œuvre sans délai de la taxe sur les transactions financières en consacrant une part significative à l'éducation ;
- le respect des engagements à trois ans de la France dans le partenariat mondial pour l'éducation (47,5 millions d'euros pour 2011-2014) et la pression auprès des autres Etats engagés pour qu'ils fassent de même ;
- l'intervention au FMI pour alléger les politiques macro-économiques sur les pays les moins avancés ;
- des mesures pour soutenir l'aide à l'éducation, en particulier à travers l'allocation de bourses, la suppression des frais de scolarité primaire et secondaire, l'amélioration de l'environnement des établissements scolaires : sanitaires, trajets, cantines...
- le soutien à une politique de revalorisation des personnels enseignants par le renforcement des moyens consacrés à leur recrutement, leur formation et leur rémunération.

Le SNES-FSU agira pour la mise en œuvre de ces propositions à travers son action internationale. Il fera pression sur le gouvernement et l'assemblée nationale pour que ces mesures soient impulsées.

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abs : 7

NPPV : 3